

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 2 FEVRIER 2016**

Étaient présents : MM MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. BERNARD-LIEVEN MJ. MARCQ F. GALAND R. HOCHART GILLES F. (arrivée à 19 h 20). DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. (arrivée à 19 h 15) RIGAUT B. FEVRIER V. TOMASELLA Ch. PLATEL L. POUILLE O. HAZELL N. VERSMESSEN P. MESTDAGH J. DAL MORO S. VANDAELE-MEQUIGNON C.

Procuration : MR HALLUIN P. donne procuration à MR MARCQ F.
MR BROUTIN F. donne procuration à MR MAYOR G.
MME THOMAS B. donne procuration à MME LIEVEN MJ.
MME DOURDENT L. donne procuration à MME HAZELL N.

Absents excusés : NEANT

Secrétaire de séance : Monsieur MESTDAGH Jean

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2015 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE :

Monsieur le Maire demande de rattacher deux points à l'ordre du jour.

- 1°/ Modification des horaires d'un agent au grade d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe ;
2°/ Constitution des diverses commissions municipales – Délibération modificative.***

Le Conseil Municipal donne son accord.

1 – Tableau des effectifs
Mise à jour au 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Maire expose que, suite aux différents mouvements qui se sont produits au sein du personnel, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est présenté ci-après ; il tient compte des modifications durant l'année 2015 et antérieurement.

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
<u>Filière administrative</u>		
Attaché Territorial.....	➤ Attaché Principal	1
Rédacteur Territorial.....	➤ Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint Administratif.....	➤ Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	1
	➤ Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	3
<u>Filière technique</u>		
Agent de maîtrise.....	➤ Agent de maîtrise	1
Adjoint technique.....	➤ Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	2
	➤ Adjoint technique 2 ^{ème} classe	17

Filière Médico-Social Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.....	➤ Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	2
Filière Animation Adjoint d'animation.....	➤ Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1
Filière Police Rurale et Municipale Agent de Police Municipale.....	➤ Chef de Police Municipale	1
TOTAL		30

2 – Accueil de loisirs année 2016

Primaire – Maternel – Pré-adolescent

Tarification des repas, garderie, activités - Délibération modificative

Il y a lieu de modifier la délibération du 1^{er} décembre 2015 afin de mettre en accord plusieurs délibérations.

REPAS – GARDERIE

	REPAS	GARDERIE
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2.85 €	2.65 €
	MAJORATION 30 %	MAJORATION 30 %
	3.70 €	3.45 €
Enfants extérieurs à la commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	4.70 €	3.70 €
	MAJORATION 30 %	MAJORATION 30 %
	6.10 €	4.80 €

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Accord du Conseil Municipal.

3 – Accueil de loisirs année 2016

Primaire – Maternel – pré-adolescent

Fonctionnement organisation

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre les dispositions en vue de l'organisation des Accueils de Loisirs pour l'année 2016.

Les centres fonctionneront aux dates suivantes :

Printemps : du lundi 4 avril au vendredi 15 avril 2016

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

Été : du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet 2016

Accueil des enfants des classes primaires, maternelles et pré-adolescents.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

Restauration: le repas au restaurant scolaire sera facultatif. La surveillance sera assurée par le personnel d'encadrement de 12 h à 14 h.

Les inscriptions sont prises pour la semaine et calculées au prorata temporis, lorsque les semaines ne sont pas complètes.

Dans tous les cas, les inscriptions ont lieu sur le portail famille.

L'effectif maximum accueilli sera de **300 enfants**.

Budget attribué :

Période d'été : Les directeurs disposeront d'un budget de **40.00 €** par enfant par séjour pour les maternels et les primaires et les pré-adolescents.

Période de printemps : Le directeur disposera d'un budget de **20.00 €** par enfant.

Ces budgets incluent les frais pédagogiques, activités exceptionnelles, transports, location de matériel.

La garderie fonctionnera de 7 h 00 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 45.

Accueil de loisirs pré-adolescents : tranches d'âge 12 à 13 ans.

Périodes du 11 au 15 juillet et du 25 au 29 juillet 2016.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement seront identiques à celles des accueils de loisirs primaire et maternel, notamment pour l'accès à la restauration.

Activités : Période du 18 au 22 juillet 2016.

Du 18 au 22 juillet 2016 la commune organisera un séjour en camping à la base de loisirs de WINGLES, au cours duquel les pré-adolescents pourront s'adonner à des activités sportives et de plein air.

Le nombre maximum d'enfants accueillis est limité à 24.

Tarification : Le tarif par enfant et par séjour est fixé comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR LA PERIODE DU 18 AU 22 JUILLET 2016
0 à 500 €	80.00 €
501 € à 619 €	85.00 €
620 € à 772 €	92.00 €
773 € à 910 €	96.00 €
Au-dessus de 910 €	103.00 €
Extérieur à la commune	185.00 €

Participation de la commune aux frais de formation :

Les animateurs **allennois** titulaires d'un diplôme ou d'un certificat de stage récent (moins d'un an au 1^{er} juillet 2016) seront partiellement remboursés de leur stage de base soit **122 euros forfaitaire** et pourront également l'être des deux autres tiers en participant aux encadrements des séjours 2016 et 2017 si leur prestation a été satisfaisante.

- Ceux qui ont déjà perçu un remboursement percevront **122 euros (2^{ème} remboursement)**
- Ceux qui ont déjà perçu deux remboursements percevront **122 euros (3^{ème} remboursement)**

Un contrat d'assurance sera souscrit pour garantir les activités du centre, leur personnel et les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir.

L'encadrement bénéficiera d'une majoration salariale pour préparation et clôture du centre (**1 jour pour AVRIL / 2 jours pour JUILLET**).

Pour le mois de **juillet**, le directeur bénéficiera d'une période de préparation de 5 jours, et pour le mois d'**avril** 2 jours de préparation, pris en une fois ou fractionnable.

REGIE D'AVANCE :

Afin que chaque Directeur ou Adjoint de Centre puisse faire face aux dépenses pouvant se présenter au cours de son séjour, la régie d'avance sera reconduite :

Accueil de loisirs PRIMAIRE et MATERNEL : 3 000.00 €
La somme sera ajustée en fonction du nombre d'inscriptions.

A l'issue des séjours, les régisseurs titulaires et suppléants remettront au Comptable du Trésor, le bilan justifié des dépenses réalisées et reverseront les sommes non utilisées pour le **7 août 2016 au plus tard.**

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif lors de son vote et que les subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général et de la C.A.F.

Accord du Conseil Municipal.

4 – Accueil de loisirs année 2016 Création de postes d'encadrement

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, Monsieur le Maire propose la création de postes d'animateurs et de postes de directeurs, à savoir :

VACANCES DE PRINTEMPS

-Un Directeur nommé au grade d'animateur territorial non titulaire, 9^{ème} échelon, IB 457, IM 400
-D'animateurs nommés au grade d'Adjoint d'animation non titulaire de 2^{ème} classe non titulaire, 1^{ère} échelon, IB 340, IM 321

VACANCES D'ETE

-Directeurs nommés au grade d'animateur territorial non titulaire, 10^{ème} échelon, IB 488, IM 422 (Affectation accueil de loisirs primaire, maternel) ;
-Directeurs adjoints nommés au grade d'animateur territorial non titulaire, 6^{ème} échelon, IB 393, IM 358 ;
-D'animateurs nommés au grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaire, 1^{ère} échelon, IB 340, IM 321

Indépendamment de la rémunération, le personnel d'encadrement titulaire du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur et du Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur, percevra une indemnité de **2.70** € par jour. Il en sera de même pour l'animateur titulaire du Brevet Officiel de Surveillance de Baignade.

Les recrutements interviendront en fonction des conditions d'organisation définitives.

Il bénéficiera d'une majoration salariale pour la préparation et la clôture de l'accueil de Loisirs, à savoir :

Animateurs :

Accueil de loisirs de Printemps : **1 jour**

Accueil de loisirs d'été : **2 jours**

Directeur :

Accueil de loisirs de Printemps : **2 jours**

Accueil de loisirs d'été et préparation du séjour pré-adolescents : **5 jours**

Accord du Conseil Municipal.

5 – Assurances Renouvellement des contrats à compter du 1^{er} janvier 2017

Les contrats arrivent à expiration au 31 décembre 2016.

Il y a lieu d'engager la procédure de renouvellement par consultation, en application du Code des Marchés. Cette consultation concernera :

LOT N°1	Contrat multirisque de la commune
LOT N°2	Contrat flotte des véhicules
LOT N°3	Contrat protection juridique
LOT N°4	Contrat garanties statutaires du personnel

Accord du Conseil Municipal.

6 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables année 2009 - 2015

Le Conseil Municipal autorise l'admission en non-valeur les produits communaux irrécouvrables suivants :

Années de référence	Montant restant à recouvrer
2009	74.36 €
2010	22.32 €
2012	13.25 €
2014	13.50 €
2015	10.50 €
2015	3.50 €
TOTAL	137.43 €

7 – Centre de gestion

Adhésion au groupement de commande relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état-civil

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés et décisions du maire. Ces reliures doivent répondre, pour les délibérations, arrêtés et décisions, à certaines exigences techniques, précisées dans la circulation interministérielle du 14 décembre 2010. Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil, en vertu de l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a décidé de constituer, avec l'assistance des Archives Départementales du Nord, un groupement de commandes dont les objets sont les suivants :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archive anciens et/ou de registres anciens ;
- la fourniture de papier permanent.

Compte-tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'optimisation des coûts.

Démarches :

Si la commune souhaite adhérer à ce groupement de commandes, pour tout ou partie des lots, elle devra :

- prendre une délibération ;
- remplir, dater et signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- remplir le formulaire de recensement des besoins.

Le Conseil Municipal donne son accord en vue de l'adhésion de la commune au groupement de commande.

**8 – Bail Transtech rue Sonneville
Non renouvellement du Bail**

Le bail arrive à expiration le 31 août 2017.

Le Conseil Municipal donne son accord en vue du non-renouvellement du bail.

9 – Rénovation des couvertures des bâtiments à usage associatif 26 rue Franche et des garages rue du Commandant Cousteau – Procédure de consultation

Le Conseil Municipal autorise la mise en œuvre d'une procédure de consultation concernant le projet de travaux de rénovation des couvertures des bâtiments à usage associatif ainsi que des garages rue du Commandant Cousteau.

**10 – Rénovation des couvertures des bâtiments à usage associatif 26 rue Franche
Demande de subvention**

Une demande de subvention sera adressée aux services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

11 – Modification des horaires d'un agent au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Le temps de travail est modifié, passe de 28 h 10 1/100^{ème} à 35 h 00 par semaine, en raison des besoins du service et de la collectivité.

**12 – Constitution des diverses commissions municipales
Délibération modificative**

Monsieur DELTOUR Jean-Pierre intègre la commission « urbanisme-environnement ».

11 – Questions diverses

-Structures intercommunales
Rapport des délégués

Madame HAZELL :

Accueils de loisirs

La commune a reçu une trentaine de candidature aux postes d'animateur. Une commission, à laquelle participeront les directeurs, se chargera du choix et des entretiens.

AGORA :

Madame HAZELL émet des remarques sur la manière dont ont été gérées les relances de plus de cinquante familles (sur 200) dont les règlements n'étaient pas enregistrés ou enregistrés depuis peu.

Monsieur DEBRAUWER lui répond que le logiciel n'est pas adapté pour gérer au cas par cas. En raison du nombre très important de situations, c'est un traitement en masse qui a été réalisé sans différenciation des situations. Pour l'avenir, les services adapteront les relances selon les critères qui seront mis en place. C'est le nombre important d'impayés qui a provoqué l'engorgement du système.

Il précise enfin que le recouvrement des impayés est de la compétence du Trésor Public et nécessite la mise en œuvre de procédures lourdes (commandement, saisie sur salaire).

Monsieur le Maire :

La délibération du SCOT validant la modification du PLU est parvenu en Mairie. L'étude du sol sera prochainement réalisée.

Madame GALAND :

La réunion relative à la mise en place de l'épicerie solidaire d'Annoeullin a eu lieu. L'adhésion à cette structure n'interviendra qu'après accord du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur MESTDAGH :

USAN : Il n'y aura pas d'augmentation de la cotisation.

Monsieur DAL MORO :

Jardins familiaux : Avancement du dossier et du chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 00.



Le Maire,

G.MAYOR